

Cap-aux-Diamants

Les Madelinots acadiens de la mer

Chantale Naud

Les Acadiens

Numéro 77, printemps 2004

URI : id.erudit.org/iderudit/7261ac

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Éditions Cap-aux-Diamants inc.

ISSN 0829-7983 (imprimé)
1923-0923 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Naud, C. (2004). Les Madelinots acadiens de la mer. *Cap-aux-Diamants*, (77), 39–39.

Tous droits réservés © Les Éditions Cap-aux-Diamants inc., 2004

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne. [<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>]



Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. www.erudit.org

LES MADELINOTS, ACADIENS DE LA MER

PAR CHANTAL NAUD

Malgré la mention faite par divers explorateurs des XV^e et XVI^e siècles de l'existence des îles de la Madeleine sous le nom d'Araynes, de Ramées ou de Madeleine, cet archipel du golfe du Saint-Laurent n'a connu, sous le Régime français, aucun peuplement durable. Il faudra attendre la venue massive d'Acadiens, après les déportations de 1755 et de 1758 pour parler d'un véritable effort de colonisation. Un contrat, daté du 3 août 1765 et dont l'original est conservé aux Archives de Londres, mentionne le nom des premiers Acadiens engagés par Richard Gridley venu s'établir avec eux aux îles de la Madeleine. Gridley, un Bostonnais qui a pris part à la bataille des plaines d'Abraham et également au siège de Louisbourg, reçoit, à cette époque, un permis de pêche et de chasse aux morses et aux loups-marins, permis applicable pour ces îles. Pour ce faire, il engage des Acadiens de l'île Saint-Jean (île du Prince-Édouard) et de la Nouvelle-Écosse : ce sont des Boudreau, Arseneau, Chiasson, Poirier, Haché, Doucet. Ils formeront le premier noyau connu du peuplement acadien des îles de la Madeleine. Ces dernières sont alors sous la juridiction de Terre-Neuve.

En avril 1793, 29 ans après la cession des Îles à la *Province of Quebec*, environ 250 autres Acadiens, réfugiés après la déportation dans l'île française de Miquelon, débarquent aux Îles et viennent se joindre aux autres membres de leur famille ou sont à la recherche d'un lieu plus tranquille (Miquelon est alors secouée par les ondes de la Révolution en France), ce sont des Vigneau, Sir (Cyr), Leblanc, Bourg (Bourque ou Bourgeois... ou les deux) Thériault, Hébert, Poirier, Snault (Arseneau) et d'autres encore. Ces familles se joindront alors aux engagés de Gridley. Ils construiront la première chapelle à Havre-Aubert et inscriront dans un premier registre les mariages, baptêmes et sépultures de cette époque. C'est avec l'arrivée de ces Acadiens qu'on note de véritables efforts de colonisation aux îles de la Madeleine alors que la population s'installe, défriche etensemence les terres, fabrique des barques et entreprend une pêche de subsistance.

En 1798, Isaac Coffin, un lieutenant bostonnais loyaliste de la marine britannique,

reçoit en reconnaissance de services rendus à la couronne, la concession de l'archipel dans le but avoué de protéger du pillage américain les pêcheries et les troupeaux de morses et de loups-marins. Coffin achète les équipements de Gridley et installe son agent dans l'archipel. Peu à peu, les Acadiens des Îles constatent qu'ils ne peuvent acquérir officiellement les terres qu'ils ont défrichées et mises en valeur : commence alors un autre exode qui durera un siècle. Les Madelinots quittent leurs îles pour des lieux pratiquement vierges : ils iront s'installer à la baie Saint-Georges et à la Baie-des-Îles (Terre-Neuve), à Kégaska, à Blanc-Sablon, à Natashquan (Côte-Nord) et se disperseront dans plusieurs autres régions du Québec : la baie des Chaleurs, la Matapédia, le Saguenay. Des Madelinots seront aussi les fondateurs de La Pointe-aux-Esquimaux (Havre-Saint-Pierre) et établiront le premier poste d'habitation à Sept-Îles. Au cours des années 1920-1950, d'autres Madelinots répondent à l'appel du gouvernement québécois et se tournent vers la colonisation : sans être bien informés de ce qui les attend, ces Acadiens insulaires et pêcheurs iront défricher les terres de l'Abitibi ou s'établiront dans l'arrière-pays beauceron et au Lac-au-Saumon.

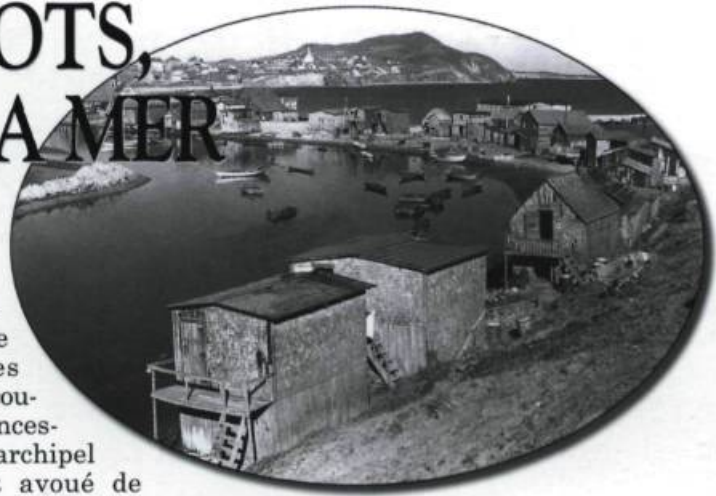
De nos jours, la plus forte concentration de Madelinots acadiens hors des Îles se trouve sans doute à Verdun (Montréal), là où de forts liens familiaux existent entre cette population et les Acadiens des Îles. ♦

Chantal Naud est pédagogue, enseignante et éditrice.

Pour en savoir plus :

Chantal Naud. *Les îles de la Madeleine 1793-1993. Deux siècles d'histoire.* Îles de la Madeleine, Les éditions Vignaud, 1993.

Chantal Naud. *Dictionnaire des régionalismes du français parlé des îles de la Madeleine.* Îles de la Madeleine, Les éditions Vignaud, 1999.



Site historique de La Grave. Le premier site reconnu d'établissement des Acadiens aux îles de la Madeleine : un lieu de pêche, de commerce et de services. (Archives du Musée de la mer).